Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
www.aphrso.org | 450 659-6519

Journal La Lumière

Édition en bref

Août 2025
Édition 32, Numéro 3

Dates à retenir :

Fête annuelle :
12 septembre

Nos bureaux seront fermés aux dates suivantes :

1er septembre
(fête du travail)

13 octobre
(Action de Grâce)

Pleins feux sur :

Brigade AXECIBLE 2
Prestation canadienne 3



Imprimerie MOSAÏQUE
Partenaire
important de nos publications.

Avez-vous vos billets pour la fête annuelle?

Nous vous rappelons que **vous avez jusqu'au 4 septembre** pour vous procurer vos billets pour notre traditionnelle fête annuelle qui aura lieu le 12 septembre prochain.

Les billets sont en vente au **coût de 20$** par personne, comprenant un souper servi aux tables et une soirée dansante.

La soirée se déroule de 17 h 30 à 22 h 00 et est exclusive à nos membres et à leurs proches.

Repas servi à 18 h 30

Salade César

Suprême de poulet grillé à la sauce romanesco (poivron rôti et crème), accompagné de pavé de pomme de terre rôti au four et de bouquet de légumes

Royal au chocolat en baladin (biscuit noisette, mousse au chocolat noir, fondant au chocolat)

Café et thé au choix

Pour informations supplémentaires ou pour l'achat de billets, contactez, Nancy Therrien, responsable des services de soutien et d'informations au 450 659-6519 ou par courriel à soutien@aphrso.org

L'APHRSO a 45 ans !!!

Le 1er août 1980, l'APHRSO voyait officiellement le jour comme organisme voué à la promotion et à la défense des droits des personnes handicapées.

45 ans plus tard, l'APHRSO est toujours animée par cette même mission et c'est en grande partie grâce à tous ceux et celles qui ont cru en l'importance de celle-ci et qui se sont investis au fil des ans pour que les besoins des personnes handicapées soient reconnus et qu'elles puissent, comme tout autre citoyen, avoir une participation sociale active au sein de leur communauté.



Ensemble, nous avons fait en sorte que l'APHRSO se développe et devienne un organisme connu et reconnu dans son milieu pour son expertise et son engagement dans la collectivité.

Merci à tous ceux et celles qui soutiennent nos actions et qui, comme nous, croient en l'importance de l'inclusion et à l'égalité des chances.

Un outil web pour évaluer l'accessibilité des lieux et services publics



Nombreuses sont les personnes en situation de handicap qui rencontrent des obstacles ou vivent des irritants lorsqu'elles se déplacent dans certains lieux ou utilisent divers services publics.

Certaines d'entre elles communiquent avec nous pour nous en informer, d'autres interpellent directement le responsable du lieu ou le dispensateur du service.

Toutefois, plusieurs d'entre elles vivent cette situation sans en parler, craignant de déranger, de subir des représailles ou encore, parce qu'elles n'ont pas conscience de l'importance de faire connaître ces enjeux pour activer le changement.

Voilà pourquoi l'APHRSO s'intéresse et trouve important de promouvoir ce bel outil qu'est Brigade AXECIBLE, un outil web vous permettant de vous exprimer sur vos expériences vécues.

De façon totalement anonyme et dans le confort de leur foyer ou en temps réel où la situation se produit, les utilisateurs peuvent soumettre leur appréciation quant à l'accessibilité d'un lieu ou d'un service public.

Par la suite, l'APHRSO peut consulter cette évaluation et transmettre l'information aux instances concernées et demander que des correctifs soient apportés.

Comment ça fonctionne?

Les personnes désireuses d'utiliser cet outil doivent au préalable créer un profil personnalisé correspondant à leur type de limitation.

Une fois ce profil activé, l'utilisateur peut se servir de cet outil web et effectuer des évaluations chaque fois qu'il fréquente un lieu ou utilise un service public. Son utilisation est relativement simple.

On choisit d'abord une ville, ensuite un type de lieu ou d'établissement selon les choix qui sont offerts. Par la suite, il suffit de répondre aux diverses questions qui vont défiler et qui sont en lien avec le type de limitation que l'utilisateur a mentionné lors de la création de son profil.

Il est même possible de télécharger une photo pour démontrer de manière plus concrète l'irritant ou l'obstacle rencontré.

Une fois l'évaluation complétée et envoyée, un rapport détaillé et anonyme est généré et seuls notre regroupement régional (Le GAPHRSM) et l'APHRSO peuvent y avoir accès pour le territoire du Roussillon. Nous pouvons donc utiliser ces rapports pour interpeller les instances et compiler les données pour mieux cibler les enjeux d'accessibilité et les actions à privilégier.



Envie d'en savoir plus?

L'outil vous intéresse et vous aimeriez en savoir davantage, nous vous invitons à visiter notre site web au : https://www.aphrso.org/brigadeaxecible/

Si vous êtes habituellement habiles avec les outils technologiques, vous devriez à partir des informations y figurant, être en mesure de créer votre profil et utiliser l'outil sans difficulté.

Sachez toutefois que l'APHRSO est disponible pour vous accompagner en cas de besoin ou de questionnement.

Vous aimeriez voir de quoi il s'agit concrètement avant de créer votre profil ou vous aimeriez pouvoir poser des questions avant de vous lancer ?

Pas de souci.

L'APHRSO a prévu deux courtes présentations virtuelles pour échanger avec vous et vous présenter en quoi consiste la Brigade AXECIBLE.

Dates :
29 sept. 2025 à 18 h 30
6 oct. 2025 à 18 h 30

Pour vous y inscrire :
https://forms.gle/VYzpD5BjWGshTBBy5

Pourquoi devenir membre de notre organisme?

Saviez-vous qu'en devenant membre de l'APHRSO, vous démontrez votre solidarité et votre adhésion à la mission que nous défendons ?

En devenant membre, vous nous signifiez que vous soutenez nos actions et que vous considérez que notre travail est pertinent et utile à la collectivité.

Amis, amies, conjointe ou conjoint, parents et autres citoyens du Roussillon, si vous croyez que tous doivent s'engager à intégrer collectivement les personnes handicapées afin qu'elles puissent participer activement à la vie sociale, nous vous invitons à devenir membres de l'APHRSO pour montrer votre soutien.

Par ce petit geste gratuit et sans engagement, vous nous aiderez à démontrer que nombreux sont ceux et celles qui, comme l'APHRSO, croit en l'importance d'une société inclusive pour tous!

Notre objectif :
Mobiliser les personnes vivant avec des limitations, leur famille élargie et les autres citoyens du Roussillon qui sont sensibles et qui se sentent concernés face aux enjeux vécus par les personnes handicapées et leurs proches.

Cette mobilisation se veut symbolique, mais vise à démontrer la solidarité du Roussillon pour la mission de l'APHRSO et pour l'amélioration des conditions de vie de la population que nous soutenons.

Rendez-vous au www.aphrso.org/devenir-membre, trouvez la catégorie qui vous représente et joignez-vous à nous.

Merci à l'avance de votre soutien et n'hésitez pas à partager dans vos réseaux respectifs!

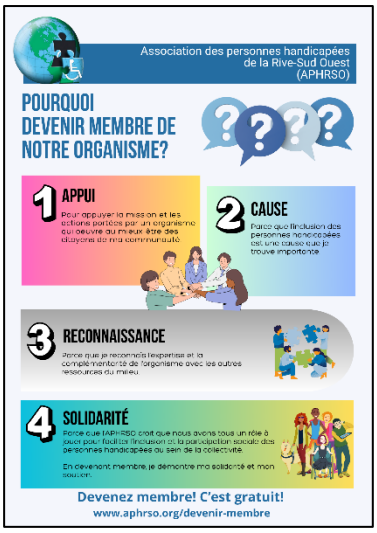



Prestation canadienne pour les personnes handicapées

La PCPH est une prestation fondée sur le revenu qui fournira un soutien financier direct allant jusqu'à 200 $ par mois aux personnes en situation de handicap ayant un faible revenu, âgées de 18 à 64 ans, qui y sont admissibles. Cette nouvelle prestation représente un progrès significatif dans la lutte contre les défis financiers auxquels font face de nombreux Canadiens en situation de handicap. Le programme est administré par Service Canada.

Pour être admissible à recevoir la PCPH, une personne doit :

- être âgée de 18 à 64 ans,
- avoir été approuvée pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées,
- avoir produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition précédente (si applicable, le conjoint ou le partenaire de fait doit également l'avoir produit),
- être résident canadien aux fins fiscales, et, être l'un des suivants :
  - un citoyen canadien;
  - un résident permanent;
  - une personne inscrite ou ayant droit d'être inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens;
  - une personne protégée;
  - un résident temporaire qui a vécu au Canada au cours des 18 derniers mois.

Les Canadiens peuvent soumettre leur demande en ligne, par téléphone ou en personne dans un Centre Service Canada. Pour des informations supplémentaires, visitez le site internet officiel de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Notre territoire

MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC
ma ville sous les arbres

La Prairie

VILLE DE
Sainte-Catherine

Saint-
Mathieu

Saint-Constant

Delson

Châteauguay

Saint-Philippe

VILLE DE
LERY

Ville de
Mercier

St-Isidore

Merci à nos principaux partenaires financiers

Centraide
du Grand Montréal

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre
Québec

Desjardins